

ETUDE TECHNIQUE

ANALYSE COMPARATIVE DES SURVOLS DE LA
COMMUNE DE BOIS-COLOMBES (92)

Octobre - 2024

I.	Carte de situation des survols et récapitulatif de l'échantillonnage	2
II.	Configuration Face à l'Ouest.....	6
A.	Répartition temporelle des survols	6
B.	Répartition spatiale des survols	8
C.	Observations	10
III.	Configuration face à l'est.....	11
A.	Répartition temporelle des survols	11
B.	Répartition spatiale des survols	12
C.	Observations	14
IV.	Conclusion	15
V.	Pour en savoir plus	16

CONTEXTE

Le pôle technique de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) a réalisé une analyse comparative des trajectoires des aéronefs au-dessus de la commune de Bois-Colombes située dans le Nord du département des Hauts-de-Seine. Cette analyse concerne les périodes des mois de septembre 2024, 2023 et 2022. Les données sont issues du système de traitement radar de la région Île-de-France¹. L'analyse objective les survols d'un endroit et d'un moment donné, offre une comparaison de périodes similaires, et permet ainsi de pouvoir apprécier l'évolution des conditions de survols d'un territoire.

Les avions décollant et atterrissant face au vent, l'orientation de ce dernier a un impact sur les survols de la commune. De fait, dans chaque cas, les configurations face à l'Ouest et face à l'Est ont été étudiées à partir de plusieurs diagrammes créés par extractions statistiques : le nombre de survols journaliers, le nombre moyen de survols par configuration, les aéroports de destination et de départ par configuration, la répartition horaire des survols par configuration et enfin la répartition en altitude par configuration.

Une carte de situation est jointe à l'étude pour la représentation des trajectoires selon le type de mouvement (départ, arrivée) et le(s) aéroport(s) concerné(s).

L'échantillonnage exclut les jours orageux² non représentatifs de la situation moyenne de survol. Les statistiques fournies concernent uniquement l'emprise de la commune, les moyennes d'altitudes de survol sont données en mètres (m) par rapport au niveau de la mer. Elles ont été calculées sur l'ensemble de la surface et constituent à ce titre une estimation de l'altitude réelle de l'avion (les altitudes évoluant entre l'entrée et la sortie de l'aéronef de la zone d'étude). Les horaires sont donnés en heure locale.

¹ Source : Laboratoire du Groupe ADP

² Source : données quotidiennes, Météo-France

I. CARTE DE SITUATION DES SURVOLS ET RECAPITULATIF DE L'ÉCHANTILLONNAGE

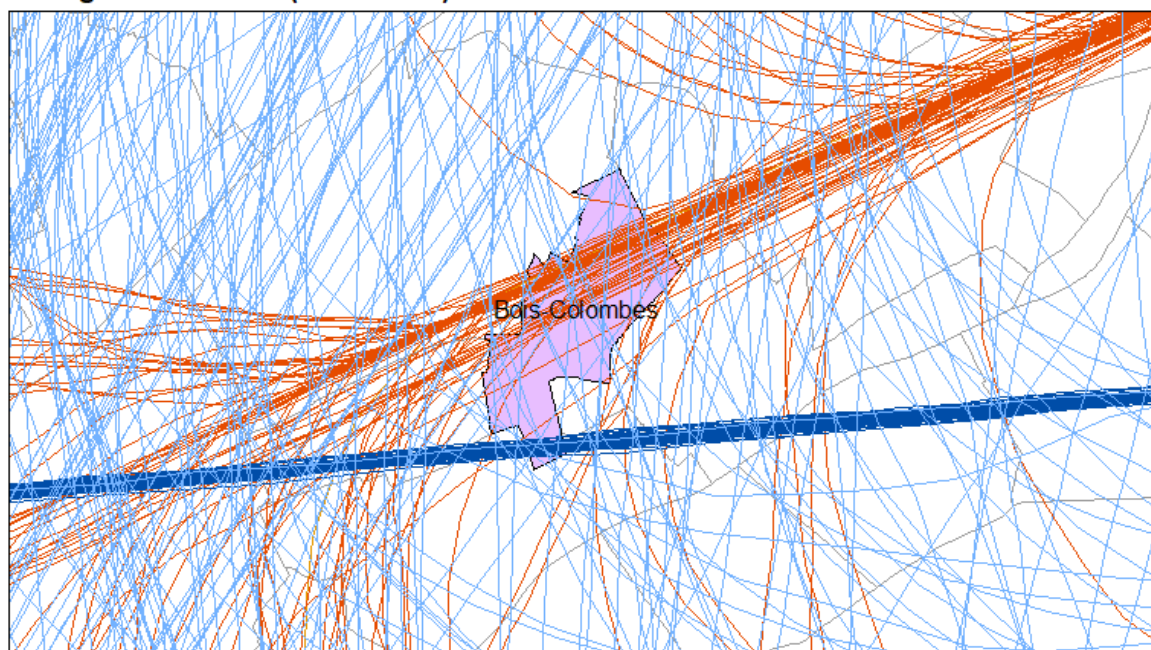
Survol de la zone d'étude (journée type)

- | | |
|--|--|
|  Au départ de Roissy CDG |  Au départ d'Orly |
|  A l'arrivée à Roissy CDG |  A l'arrivée à Orly |
|  BOIS-COLOMBES |  Au départ du Bourget |
| |  A l'arrivée au Bourget |

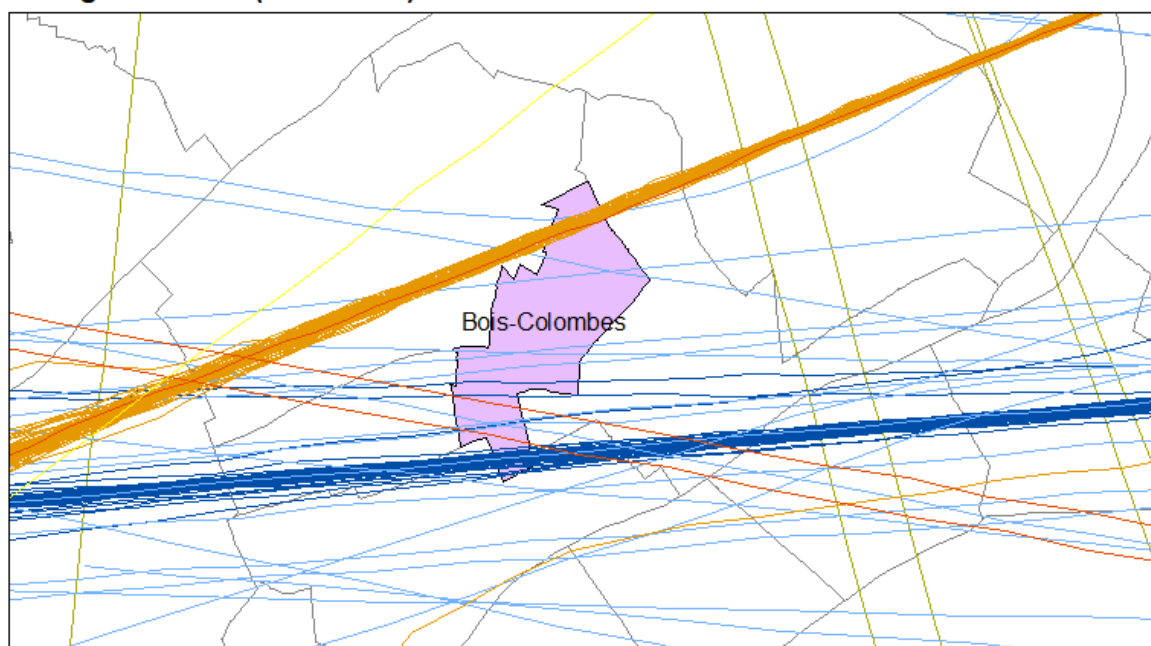
0 0,5 1 2 km



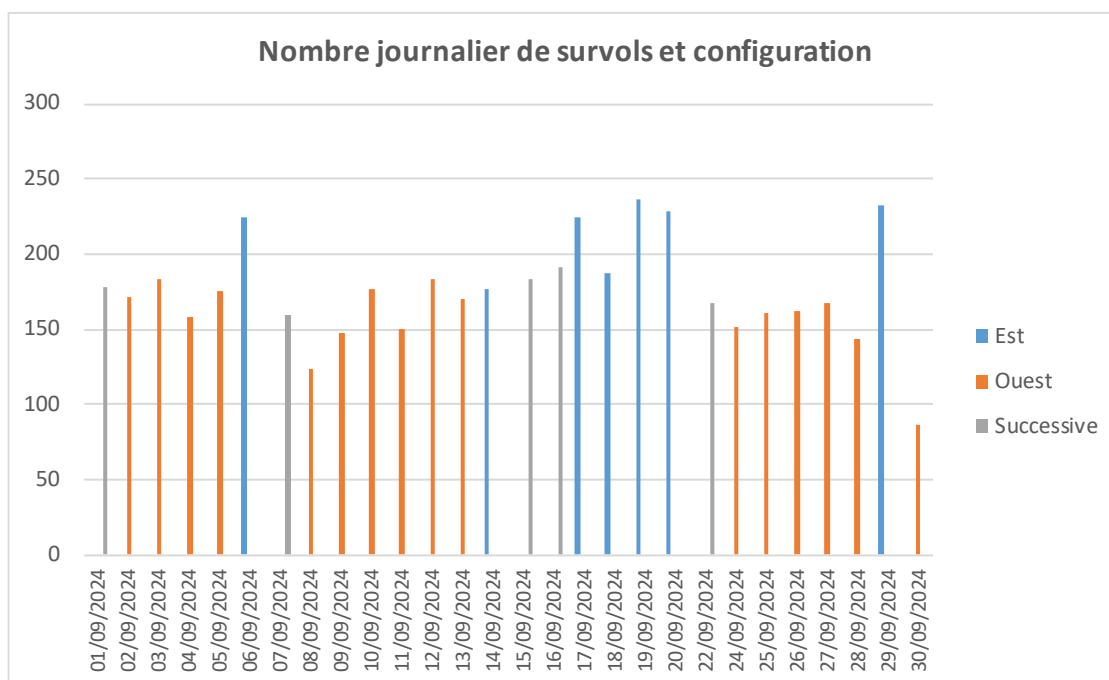
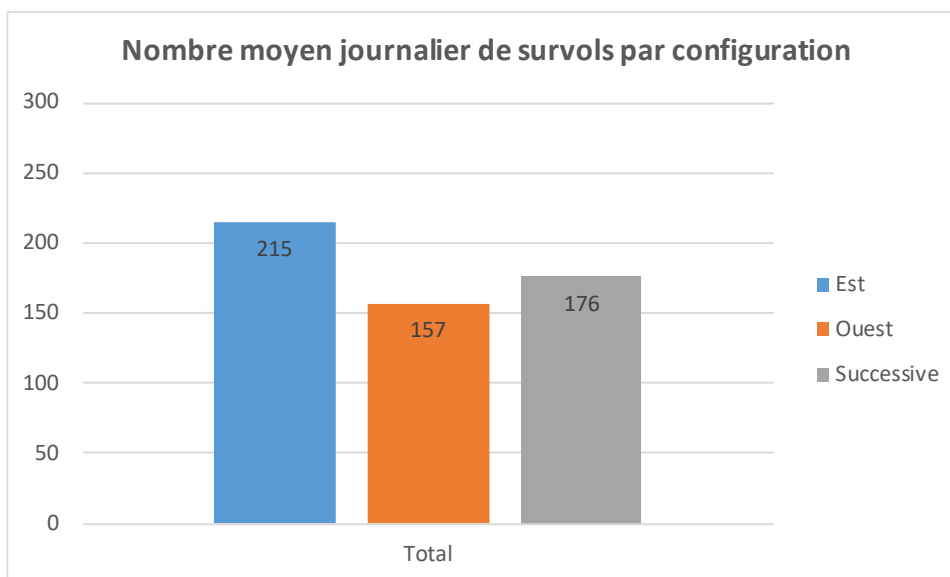
Configuration Ouest (10/09/2024)



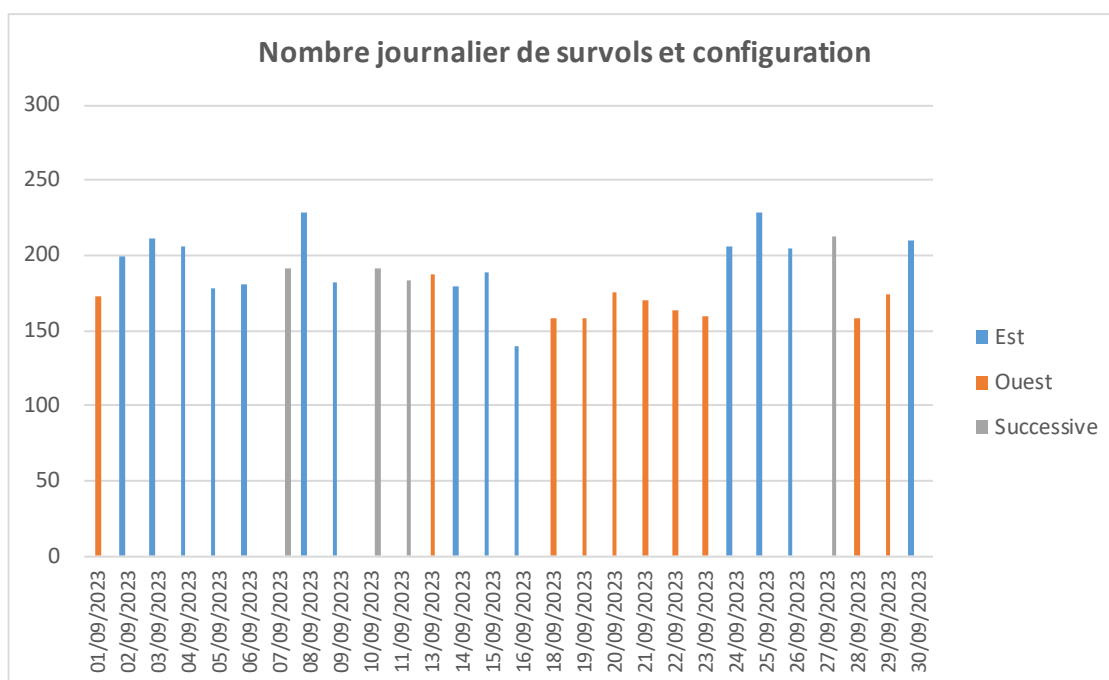
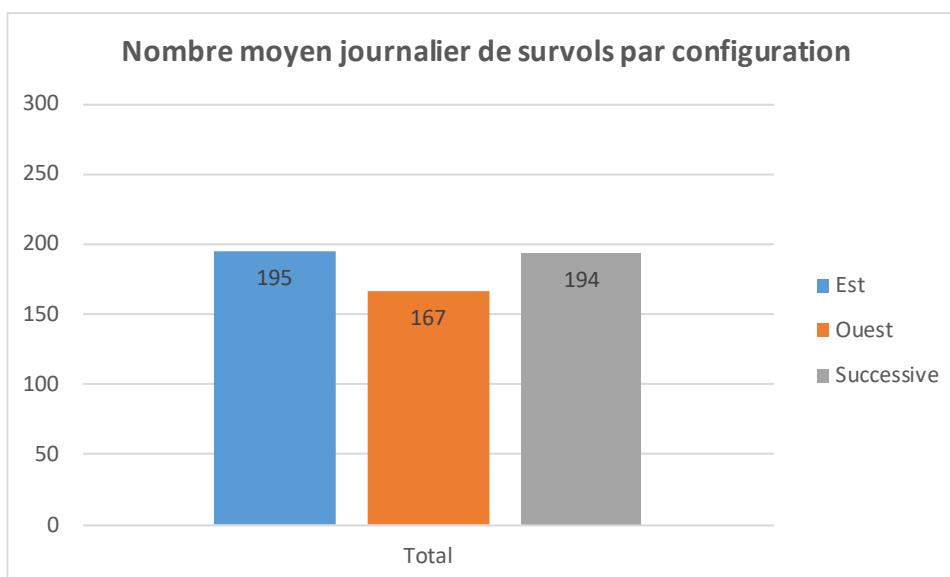
Configuration Est (19/09/2024)



1. SEPTEMBRE 2024

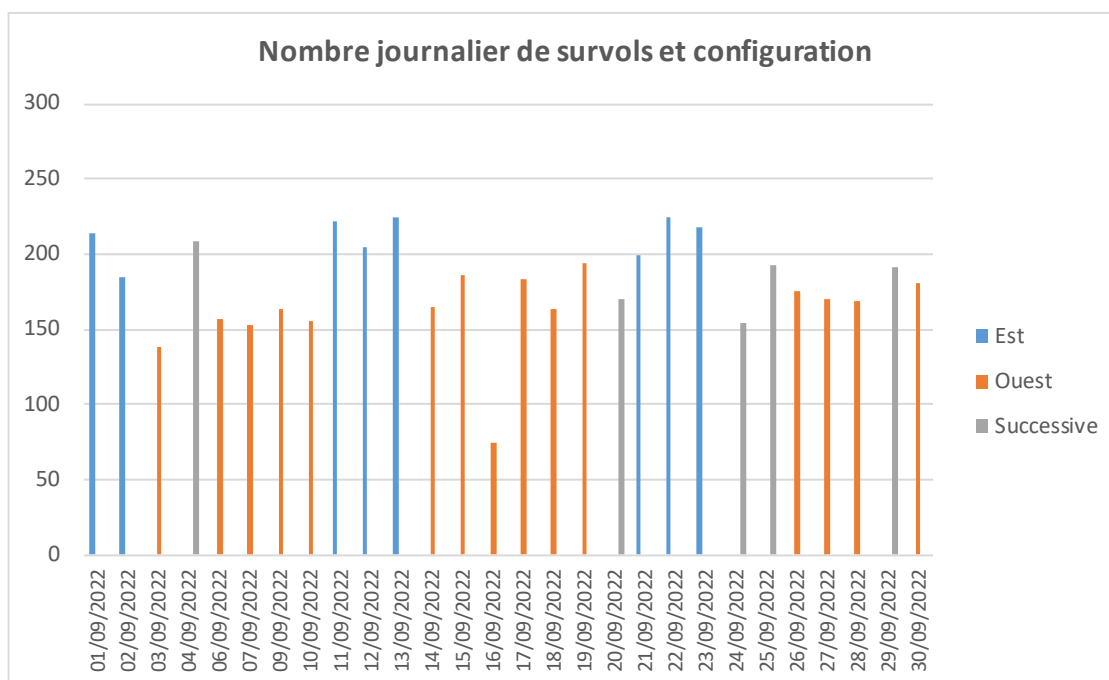
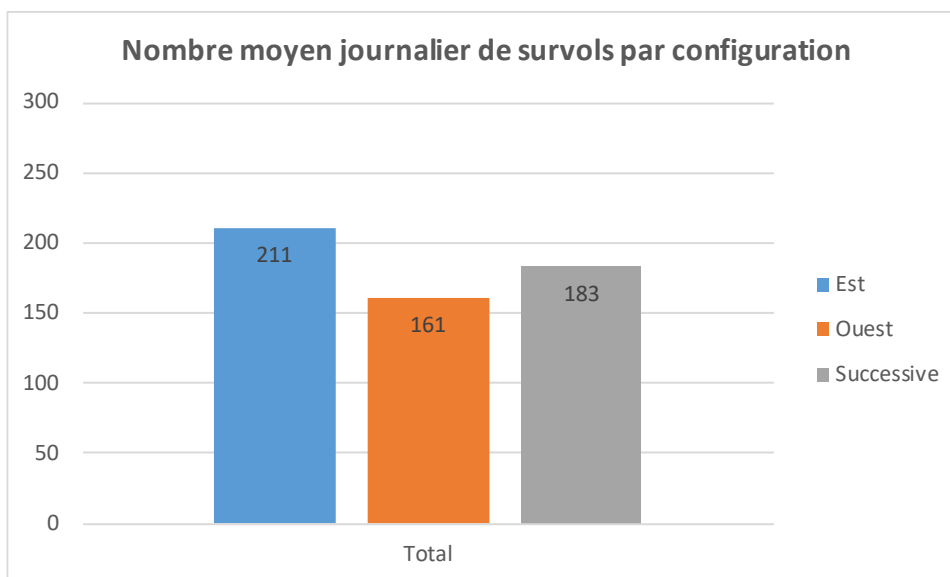


Le champ « Successive » renvoi à la moyenne du nombre de survols des jours où moins de 80% des survols se sont effectués en configuration Ouest ou en configuration Est.



Le champ « Successive » renvoi à la moyenne du nombre de survols des jours où moins de 80% des survols se sont effectués en configuration Ouest ou en configuration Est.

3. SEPTEMBRE 2022



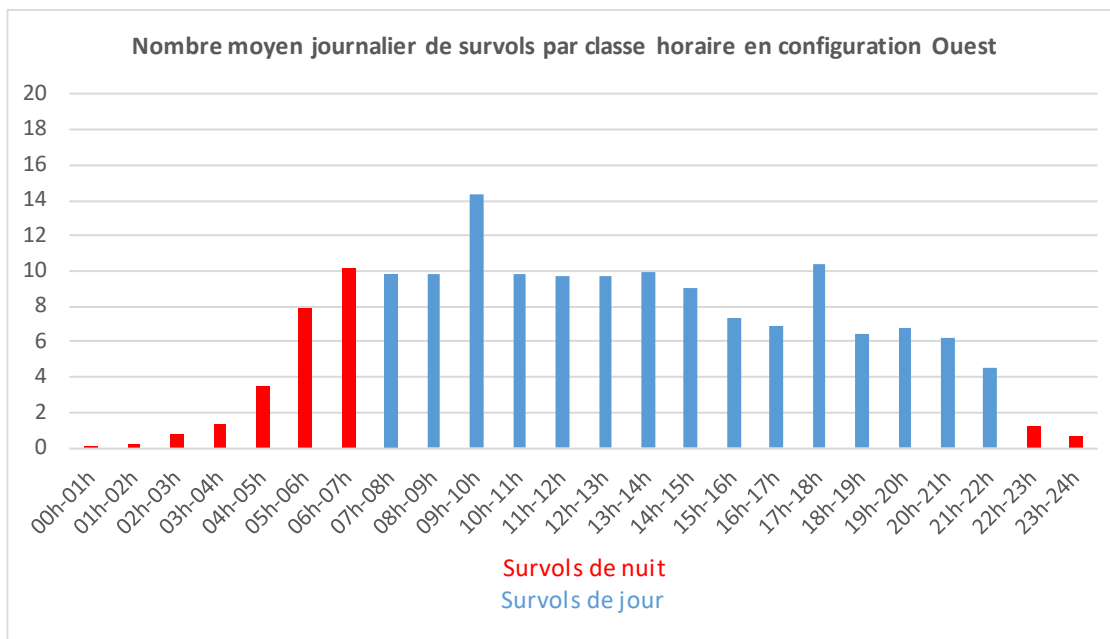
Le champ « Successive » renvoie à la moyenne du nombre de survols des jours où moins de 80% des survols se sont effectués en configuration Ouest ou en configuration Est.

II. CONFIGURATION FACE A L'OUEST

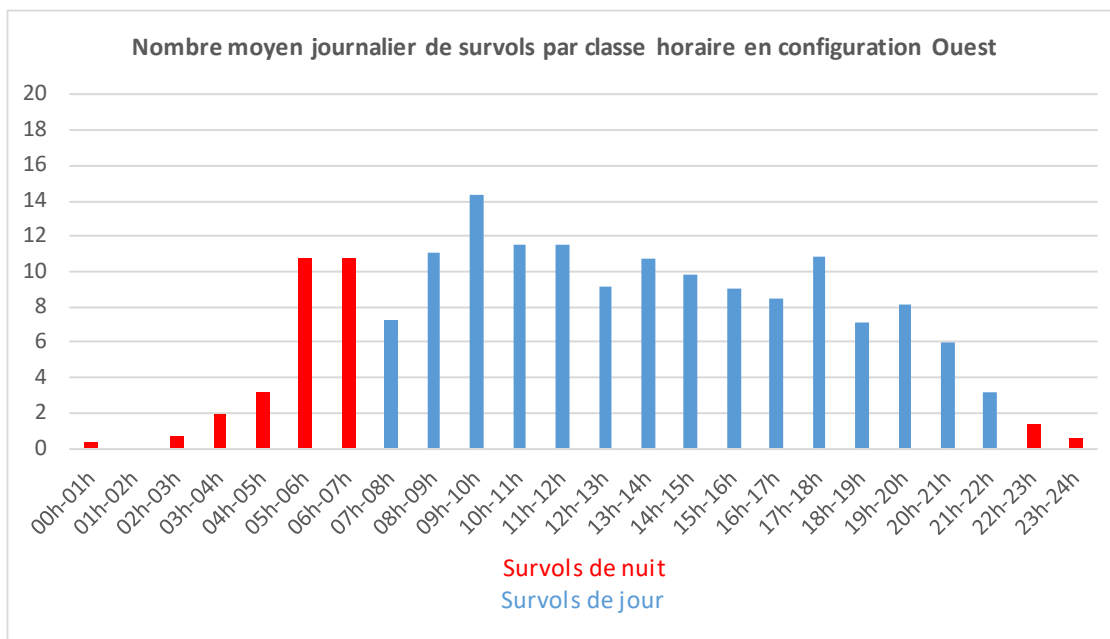
Les diagrammes ci-après identifient les survols en configuration Ouest au cours des mois septembre 2024, 2023 et 2022.

A. REPARTITION TEMPORELLE DES SURVOLS

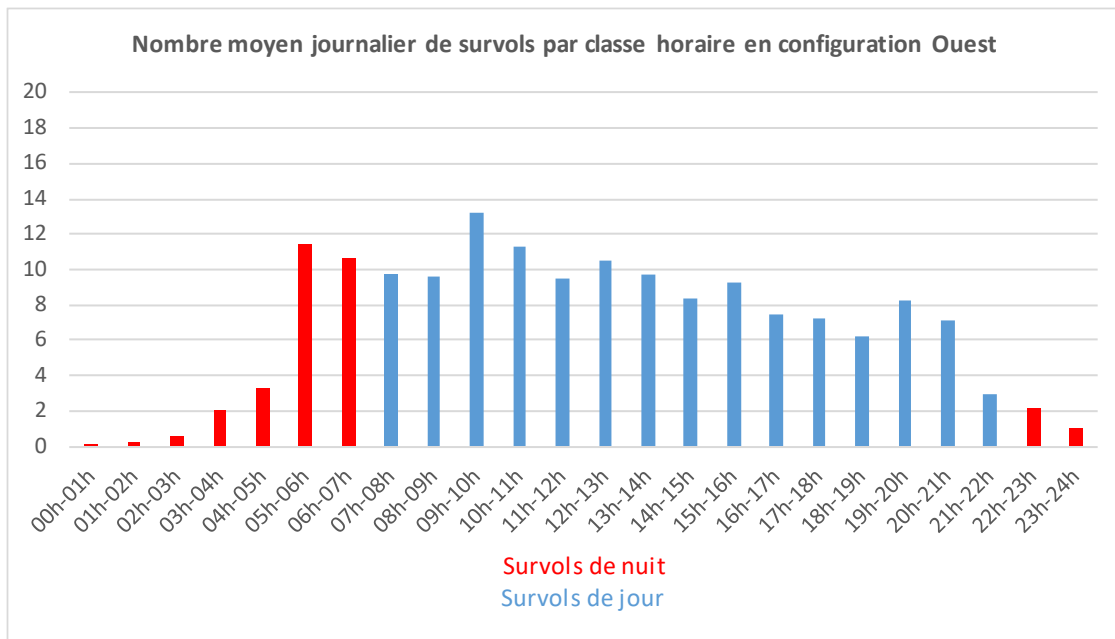
1. SEPTEMBRE 2024



2. SEPTEMBRE 2023

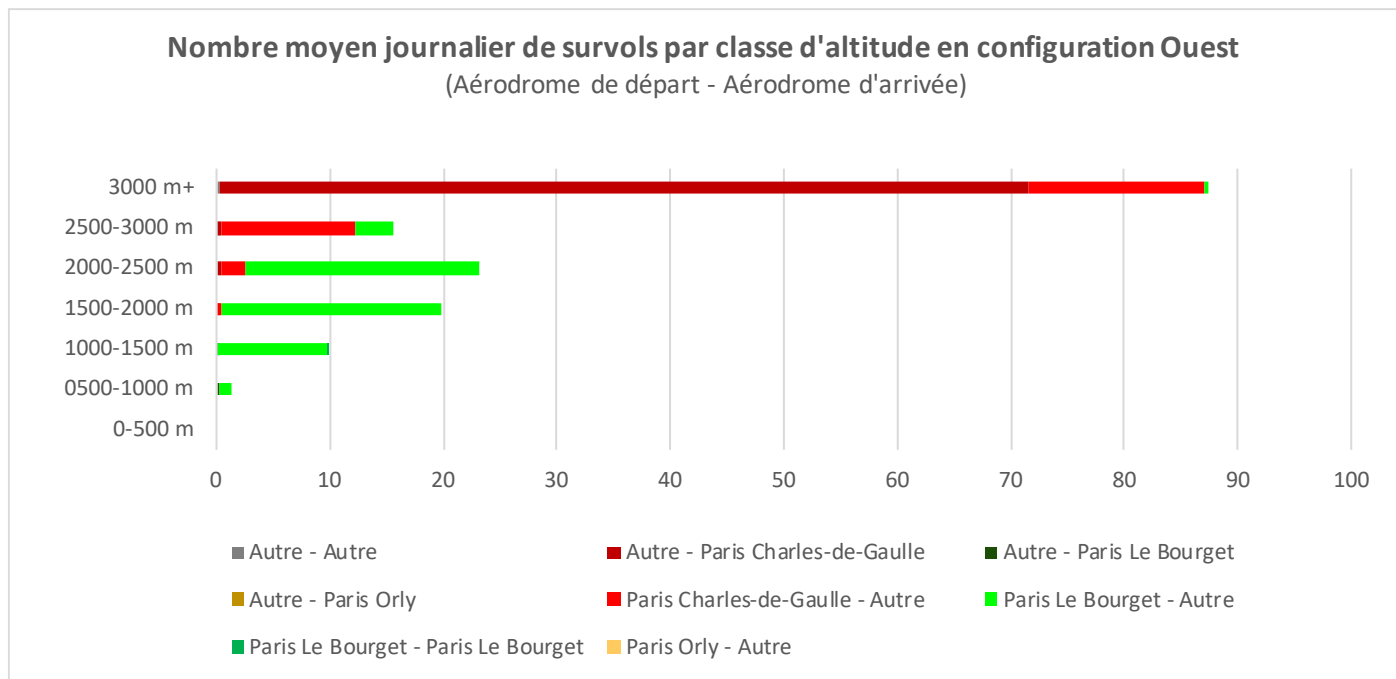


3. SEPTEMBRE 2022



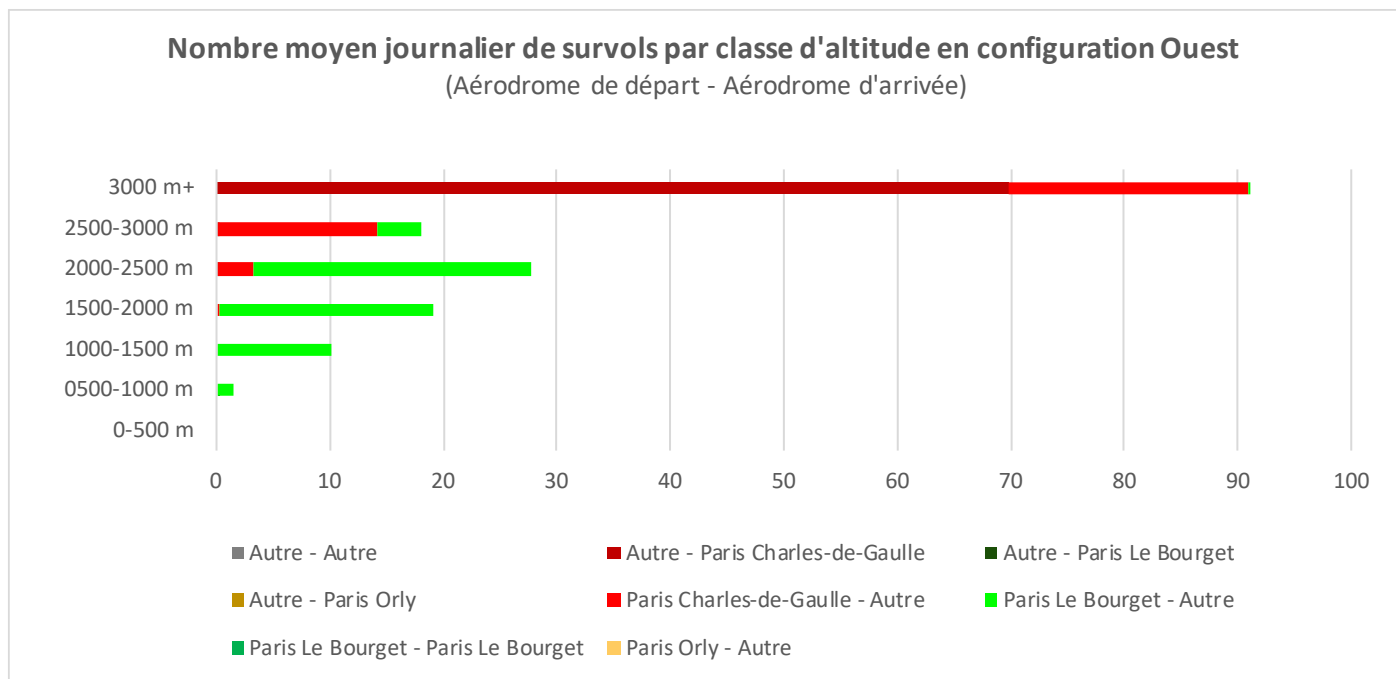
B. REPARTITION SPATIALE DES SURVOLS

1. SEPTEMBRE 2024



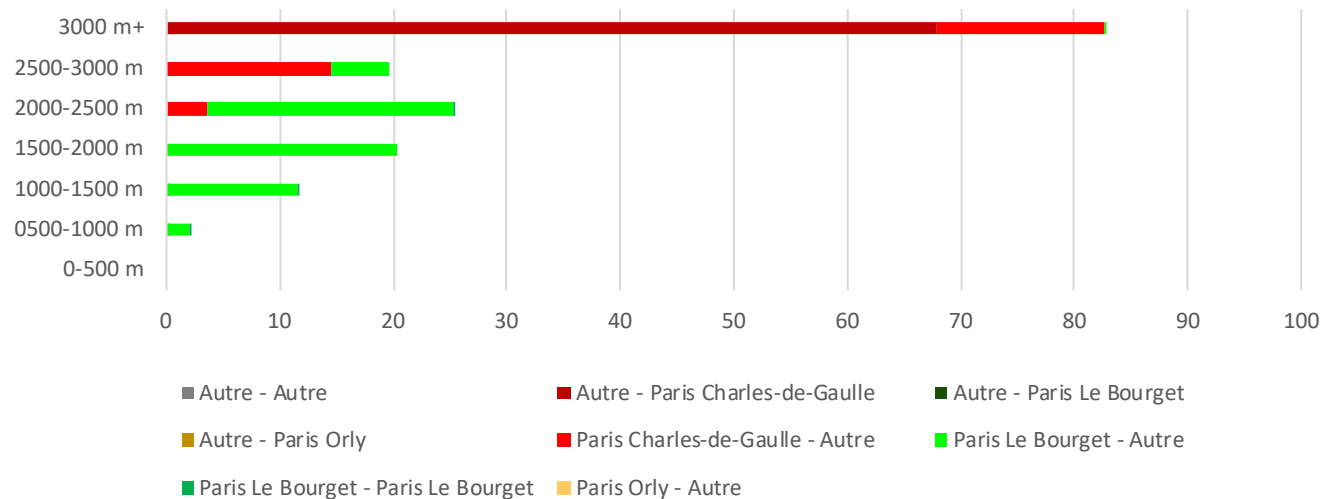
Le terme « Autre » désigne un aéroport qui n'est pas l'un des trois principaux aéroports parisiens (Paris – Charles-de-Gaulle, Paris – Orly, Paris – Le Bourget)

2. SEPTEMBRE 2023



Le terme « Autre » désigne un aéroport qui n'est pas l'un des trois principaux aéroports parisiens (Paris – Charles-de-Gaulle, Paris – Orly, Paris – Le Bourget)

Nombre moyen journalier de survols par classe d'altitude en configuration Ouest (Aérodrome de départ - Aérodrome d'arrivée)



Le terme « Autre » désigne un aéroport qui n'est pas l'un des trois principaux aéroports parisiens (Paris – Charles-de-Gaulle, Paris – Orly, Paris – Le Bourget)

C. OBSERVATIONS

En configuration Ouest, les graphiques montrent que le trafic aérien au-dessus de la commune de Bois-Colombes est essentiellement lié à :

- des survols au départ de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle traversant toute la commune du Nord au Sud,
- des survols au départ de l'aéroport Paris - Le Bourget sur la partie Nord de la commune,
- des survols à l'arrivée de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle à son extrême Sud.

Ces survols se situent majoritairement à une altitude de plus de 3000 mètres.

Le nombre moyen de survol en configuration Ouest est de 161 en septembre 2022, 167 en septembre 2023 et 157 en septembre 2024. Il n'y a donc pas de tendance significative à la hausse des survols dans cette configuration.

Il n'y a également pas de variation significative dans la répartition des altitudes moyennes de survols au cours des trois années étudiées. Il en est de même concernant la répartition du nombre moyen de survols sur les horaires de la journée.

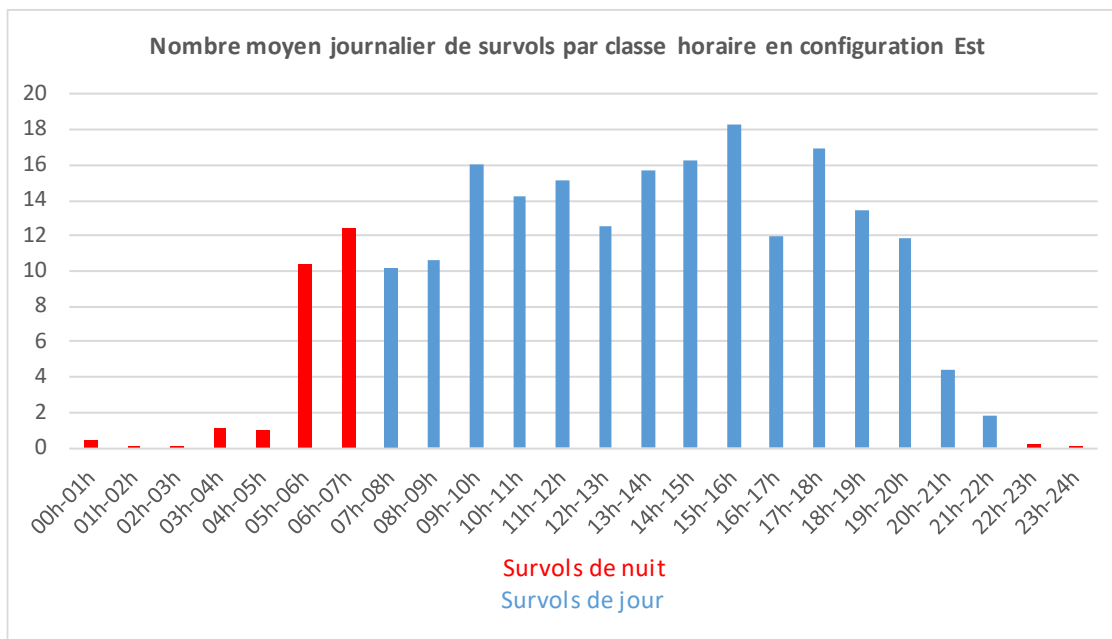
Entre 22h et 4h du matin, nous observons moins de 2 survols par heure.

III. CONFIGURATION FACE A L'EST

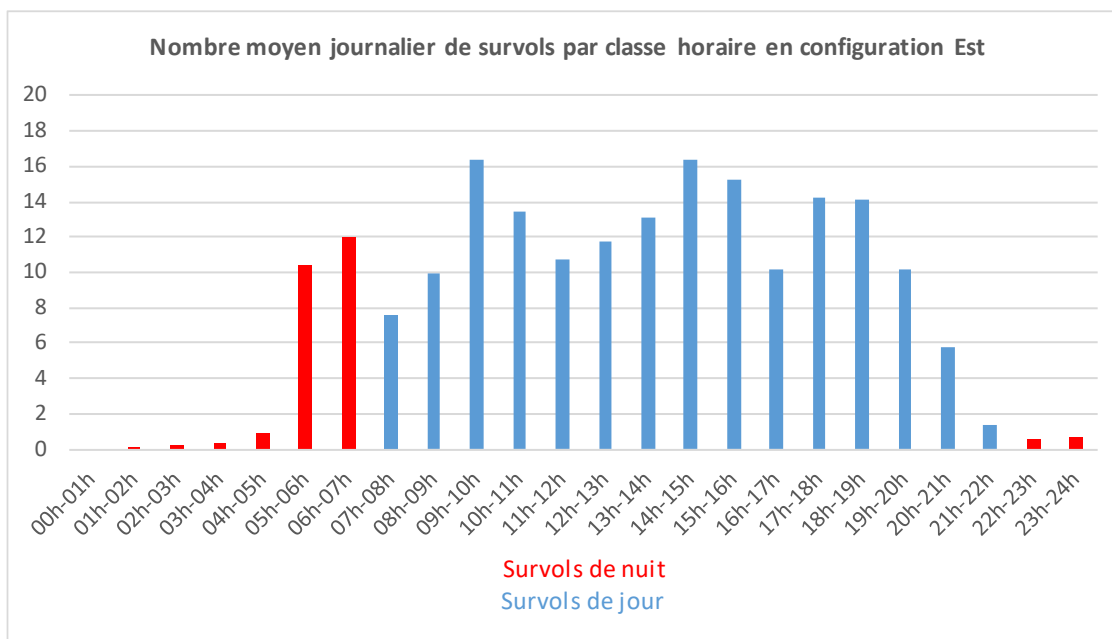
Les diagrammes ci-après identifient les survols en configuration Est au cours des mois de septembre 2024, 2023 et 2022.

A. REPARTITION TEMPORELLE DES SURVOLS

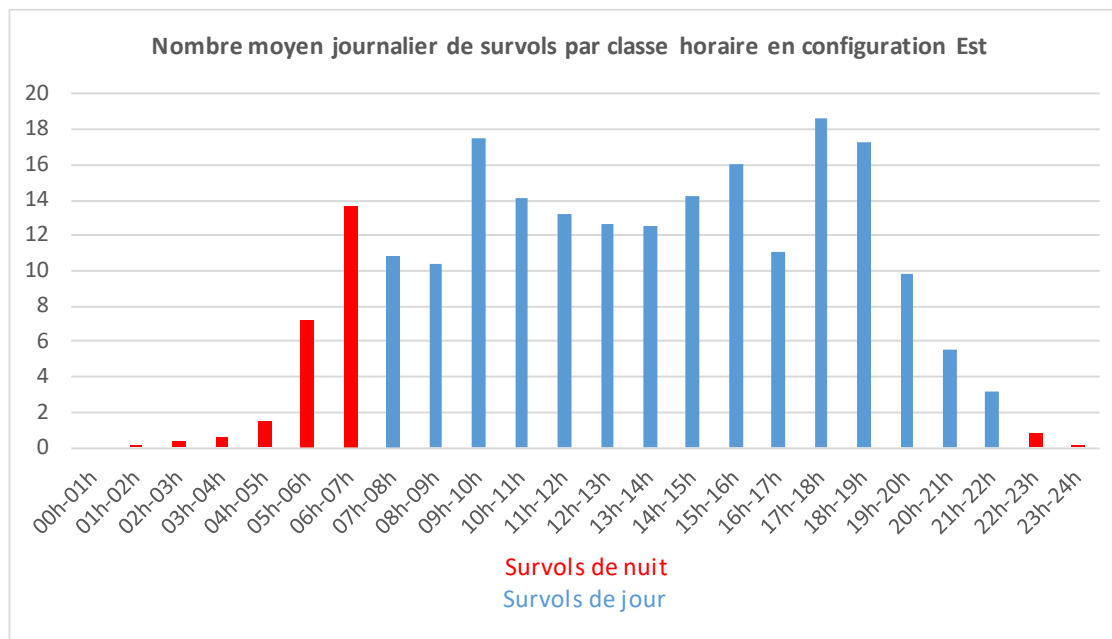
1. SEPTEMBRE 2024



2. SEPTEMBRE 2023

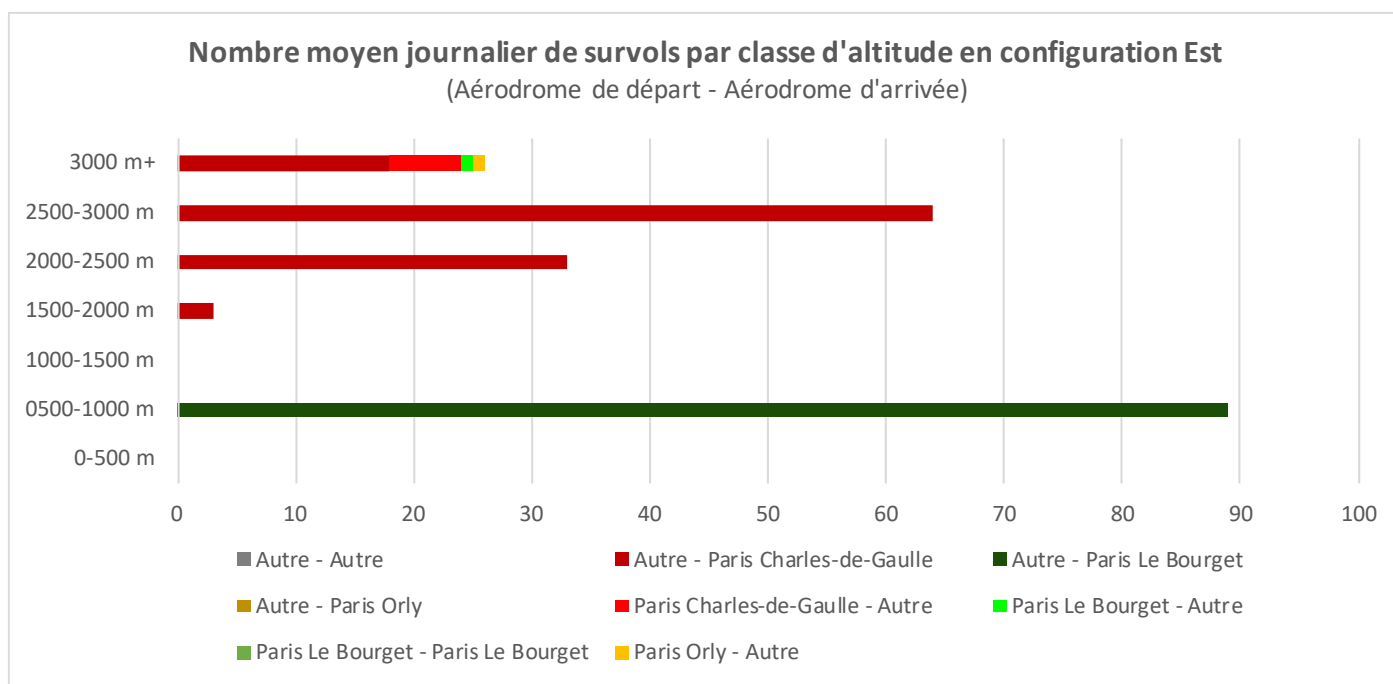


3. SEPTEMBRE 2022



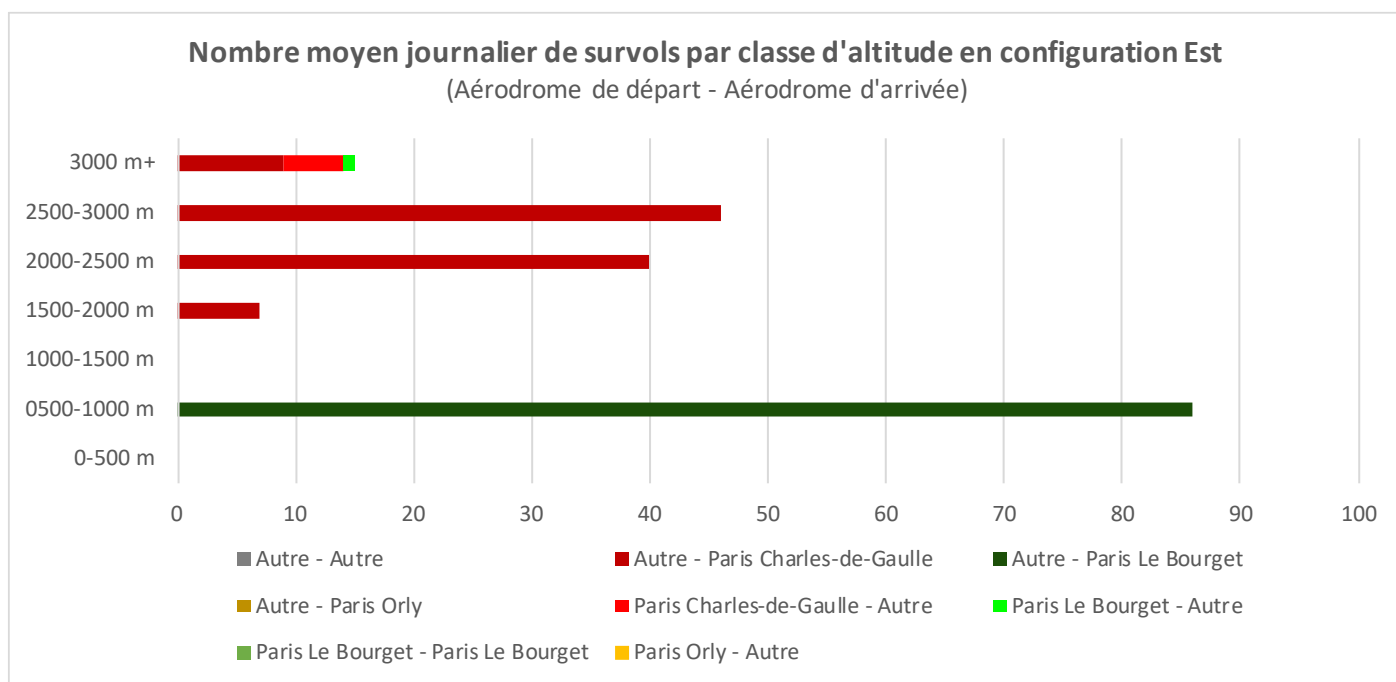
B. REPARTITION SPATIALE DES SURVOLS

1. SEPTEMBRE 2024



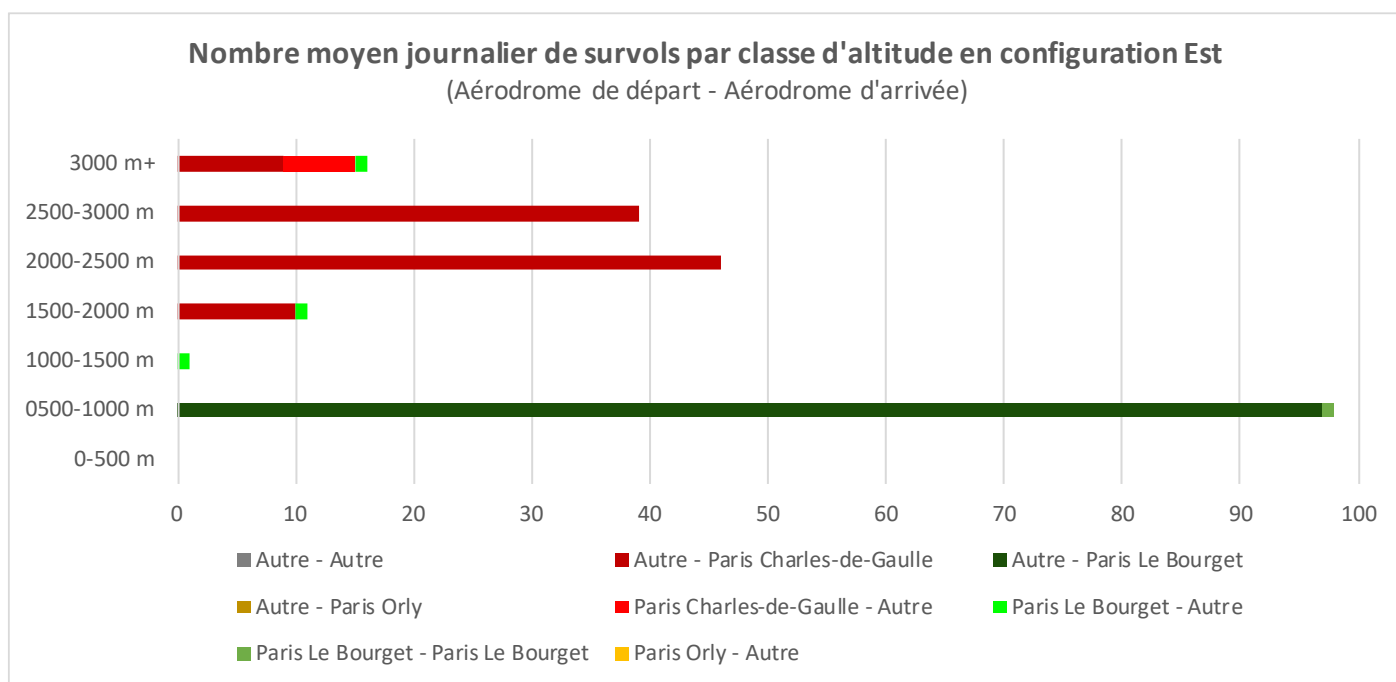
Le terme « Autre » désigne un aéroport qui n'est pas l'un des trois principaux aéroports parisiens (Paris – Charles-de-Gaulle, Paris – Orly, Paris – Le Bourget)

2. SEPTEMBRE 2023



Le terme « Autre » désigne un aéroport qui n'est pas l'un des trois principaux aéroports parisiens (Paris – Charles-de-Gaulle, Paris – Orly, Paris – Le Bourget)

3. SEPTEMBRE 2022



Le terme « Autre » désigne un aéroport qui n'est pas l'un des trois principaux aéroports parisiens (Paris – Charles-de-Gaulle, Paris – Orly, Paris – Le Bourget)

C. OBSERVATIONS

L'analyse des graphiques de la configuration Est permet d'observer que le trafic aérien au-dessus de la commune en septembre 2024 est essentiellement lié à

- des survols à l'arrivée de l'aéroport Paris – Le Bourget de Paris à l'extrême Nord de la commune, se situant entre 500 et 1000 mètres d'altitude.
- des survols à l'arrivée de Paris – Charles de Gaulle à l'extrême Sud de la commune.

En configuration Est le nombre moyen de survols journaliers est de 211 en septembre 2022, 195 en septembre 2023 et de 215 en septembre 2024.

Le nombre moyen de survols journaliers entre 22h et 5h du matin est de moins de 2 survols par heure. Nous observons une très légère baisse des survols à basse altitude pour septembre 2023 et septembre 2024 par rapport à septembre 2022. Mais nous n'observons pas de différences significatives dans la répartition du nombre moyen de survols sur les horaires de la journée au fil des années.

IV. CONCLUSION

L'analyse comparative des survols de la commune fait ressortir que :

- En configuration face à l'Ouest, on observe un nombre moyen de survols journaliers entre septembre 2022 et septembre 2024 similaires avec cependant une très légère baisse pour septembre 2024 mais cette dernière n'est pas significative.
Les altitudes moyennes de survols ne varient pas de manière significative au cours de la période étudiée. La répartition temporelle et spatiale des survols selon les horaires de la journée n'a pas non plus connu de variation significative.
- En configuration face à l'Est, on observe un nombre moyen de survols journaliers entre septembre 2022 et septembre 2024 similaire également avec cependant une très légère hausse en septembre 2024 en comparaison avec septembre 2023.
Les altitudes moyennes de survol ne varient pas de manière significative au cours de la période étudiée, nous remarquons tout de même une très légère diminution des survols à basses altitudes en septembre 2023 et septembre 2024 par rapport à septembre 2022.
La répartition temporelle du nombre moyen de survols sur les horaires de la journée a connu quelques légères variations sur la période étudiée concernant les survols de jours. En revanche il n'y a pas de différences significatives concernant les survols de nuit.

Sur la période étudiée, nous n'observons pas de changements notables en termes de nombre de survols journaliers.

A noter qu'au-delà de 3000 mètres d'altitude, les aéronefs n'occasionnent plus de nuisances sonores pour un individu situé plus de 2500 mètres plus bas.

V. POUR EN SAVOIR PLUS

Les avions atterrissent et décollent face au vent : de fait, les facteurs météorologiques ont une influence sur la situation de survol de votre commune. La section « Configurations » de cette page : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/trafic-aerien-en-ile-france> permet d'observer la répartition du trafic pour les aéroports franciliens.

En région parisienne (et limitrophes), deux outils vous permettent de visualiser la situation sonore relatives aux survols d'aéronefs :

- La plateforme SURVOL (<https://survol.bruitparif.fr>), référence les mesures de bruit aéronautique réalisées par BruitParif. Vous pouvez y consulter les rapports de campagnes de mesures réalisées aux abords de votre commune, ainsi que les mesures en temps réelles des stations de mesures fixes ;
- L'outil Vitrail (<https://vitrail.entrevoisins.org/vitrail/>) qui vous permet de visualiser en temps décalé les aéronefs survolant la région Parisienne, et les mesures de bruit associées réalisées par les capteurs de mesures du gestionnaire d'aéroports.

L'échelle acoustique disponible sur notre site internet (<https://www.acnusa.fr/fr/le-bruit-et-la-cartographie/le-bruit-et-sa-mesure/echelle-du-bruit/13>) pourra vous aider à appréhender les niveaux de bruit mesurés.

Enfin, des mesures de restrictions s'appliquent aux aéroports. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les arrêtés relatifs aux restrictions d'exploitation sur le site de l'ACNUSA (<https://www.acnusa.fr/fr/textes-juridiques/les-textes-juridiques/aeroports/12>).

Le non-respect de ces restrictions est passible de sanctions (amendes administratives) prononcées par l'ACNUSA.